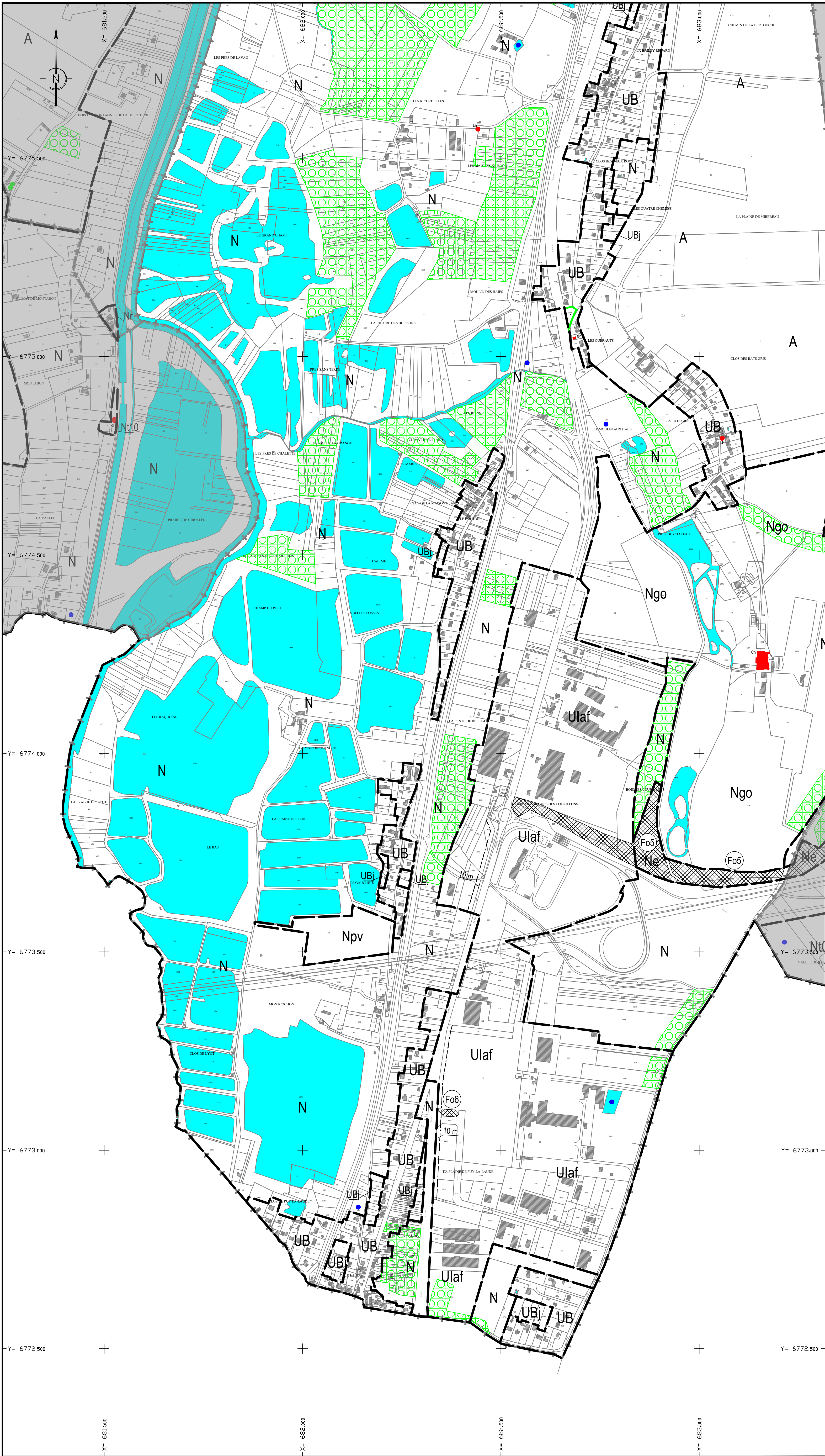




Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- ▨ Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- ~~~~~ Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- 10m Marge de recul (Application de l'article L.111-8 du Code de l'Urbanisme)
- +— Limite administrative

Emplacement réservé		
	Objet	Bénéficiaire
Fo5	Liaison entre la R.D.2007 et l'Eco-Parc	CC4V
Fo6	Elargissement de la voie	CC4V

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
- Bâtiment
- Château
- Chapelle
- Eglise
- Portail/Porche
- Pont
- Elément architectural
- Fontaine
- Lavoir
- Monument
- Puits

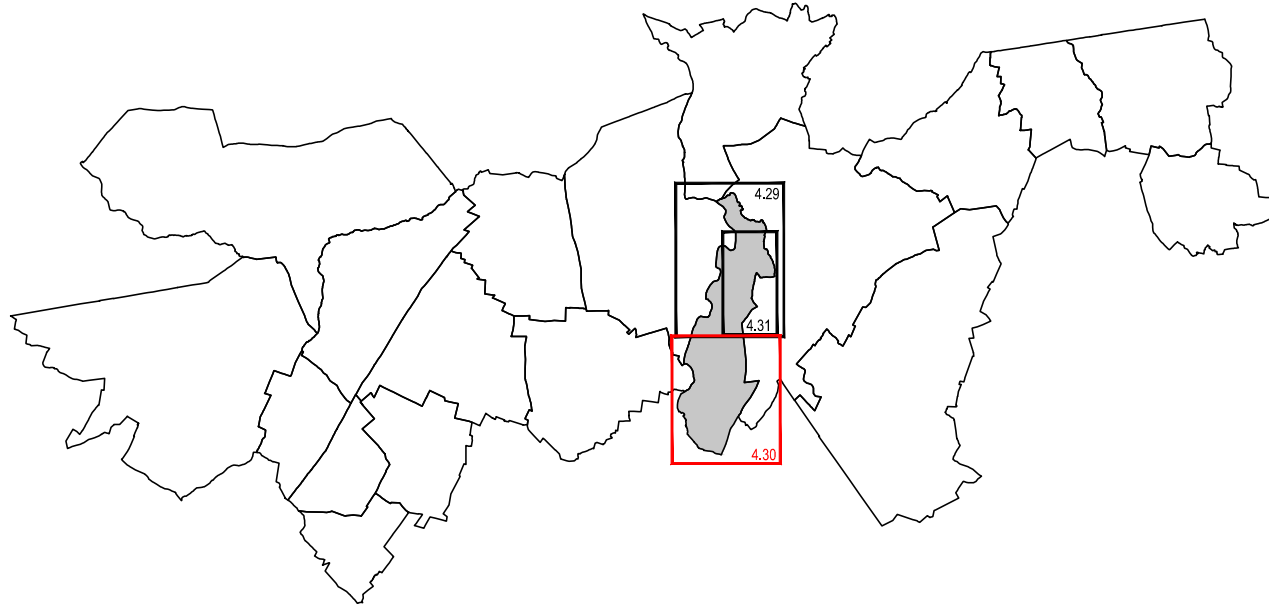
Patrimoine naturel :

- Arbre
- Etendue d'eau
- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- Jardin



Pièce
4.30

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Fontenay-sur-Loing
Sud

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	